



tionnelles en 1898, en 1906, en 1911 et en 1915, notamment, les Commissions financières de la Chambre et du Sénat, n'hésitèrent pas à donner de pareilles autorisations, La défense nationale y étant intéressée au suprême degré. Mais les circonstances ne sont point analogues. Nous sommes en temps normal. Depuis l'armistice, à diverses reprises, la Commission des Finances a décidé qu'elle n'avait aucune qualité pour autoriser l'engagement de dépenses en dehors des crédits législatifs ouverts. Vous estimerez sans doute, que nous nous conformions à cette précédente jurisprudence et qu'il convient de répondre à M. le Sous-Secrétaire d'Etat, dans cet esprit, (Approbation.) C'est ce que je ferai.

AUDITION DE M. LE MINISTRE DES FINANCES  
SUR LA SITUATION FINANCIERE.  
-----

( M. MARSAL, Ministre des Finances est introduit dans la salle des délibérations.)

M. LE PRESIDENT.--

- Lorsque le Sénat a été appelé à constituer cette Commission, dans ses bureaux des inquiétudes se sont manifestées sur la situation financière révélée par des documents distribués au Parlement par votre prédécesseur. Voulez-vous, Monsieur le Ministre, nous exposer vos vues, sur cette situation et sur les moyens que vous vous proposez de demander pour y faire face.

M. LE MINISTRE.--

- Ayant besoin des conseils de tous pour arriver à triompher d'une situation qui, évidemment, est sérieuse, j'ai sollicité l'autorisation de venir devant vous, afin de vous exposer, en toute sincérité et en toute confiance, le résultat de mes pre-

miers travaux et de mes réflexions depuis le jour où j'ai eu le grand honneur d'entrer au Ministère.

La première question qui m'a préoccupé c'est celle de savoir comment la Trésorerie de l'Etat pourra faire face aux engagements de l'Etat. J'ai donc dû étudier exactement quelle est notre situation, examiner nos engagements pour distinguer entre ceux qui sont inévitables et ceux sur lesquels il est possible d'obtenir des ajournements.

Si vous le permettez, quelques chiffres vont faire connaître la conclusion de mes investigations.

Le projet de dépenses arrêté par le Gouvernement précédent, après un grand nombre de compressions, se divisait en trois parties essentielles: d'abord un budget ordinaire s'élevant à 18 milliards, puis un budget extraordinaire s'élevant à 7 milliards et demi, enfin une troisième partie comprenant ce qu'il est nécessaire de faire tant que l'Allemagne ne pourra pas payer et qui se montait à 22 milliards. Au total 47.500 millions. Mon attention a été appelée également sur les comptes spéciaux qui pèsent lourdement sur le Trésor, notamment avec les achats de viande et de blés étrangers, qu'il faut payer en monnaie étrangère, et dont la recherche et l'acquisition deviennent de plus en plus coûteuses.

Nous arrivons ainsi à des sorties que j'ai arrêtées à trois milliards, avec la quasi certitude que ce chiffre sera probablement dépassé. Je me permets d'insister sur ce fait qu'en toute conscience je ne puis fournir que des indications de dépenses malheureusement en dessous des réalités.

A ces trois milliards du compte spécial du

Ravitaillement, je dois ajouter les dettes que nous avons contractées à l'égard de certains pays. L'état de ces dettes venant à échéance en 1920, s'élève à 6.500 millions. Si je suppose que certaines négociations en cours pourront nous alléger d'un milliard à l'aide d'un ajournement, nous devons encore sortir 5.500 millions de nos caisses cette année.

En présence de ces charges, quelles sont nos ressources de trésorerie ?

Elles comprennent d'abord la liquidation de ce qu'on appelle les stocks français et américains. Dans les documents qui vous ont été soumis, vous constaterez que l'on escompte une rentrée de 3 milliards de ce chef.

La Commission sait que, lorsque nous avons acquis ces stocks, il a été admis qu'ils seraient payés en dollars. Nous avons signé une traite de 400 millions de dollars qui sera payable dans neuf ans. J'ignore ce que le change sera alors; mais je souhaite que si l'opération ne procure pas de bénéfice au Trésor, elle soit blanche au moins. Si le dollar ne remonte pas au pair, il y a là encore un gros point d'interrogation.

La rentrée des impôts - je parle de ceux qui fonctionnent - peut-être évaluée avec une certaine élasticité. Les recouvrements du mois de Janvier ont dépassé de 257 millions les évaluations qui avaient été faites. Il y a là un élément dont il faut tenir compte. On peut donc estimer, sans aucun optimisme, que les impôts actuels arriveront à 10 milliards. Il n'y a aucune exagération à s'arrêter à ce chiffre qui atténuerait le déficit dont j'ai parlé.

Je cherche à faire rentrer ces impôts le plus vite possible. J'ai écrit à M. le Président de la Commission des Finances de la Chambre pour lui demander si cette commission voudrait prendre en considération une disposition tendant à ce que mon administration recouvre les bénéfices de guerre sur la déclaration de l'assujetti, en se réservant un droit d'investigation et de contrôle. Si le Parlement voulait bien entrer dans cette voie, je crois que notre trésorerie posséderait des ressources assez importantes.

Pour les impôts nouveaux, l'appréciation peut-être également large, et j'estime qu'il est possible, sans optimisme, de compter sur 6 milliards pour l'année.

L'ensemble des rentrées d'impôts serait donc de 16 milliards pour 1920.

La véritable ressource de trésorerie sera l'argent frais apporté pour l'emprunt; mais je ne pense pas que nous en ayons beaucoup.

L'argent frais nous arrive déjà d'une manière constante, régulière, au jour le jour, avec les bons de la Défense Nationale. On peut évaluer le montant de ces bons, pour l'année, à 20 milliards. Ce chiffre paraîtra peut être faible en présence de celui de 25 milliards pour 1919; mais, l'année dernière, beaucoup de versements ont été effectués, en bons du Trésor à des municipalités, à des mobilisés. La chose ne se reproduira pas cette année. C'est pourquoi nous ne pouvons pas espérer un chiffre aussi considérable pour celle-ci.

Cet emprunt prochain est une grosse opération à laquelle j'ai dû m'attacher dès mon arrivée

au Ministère. On m'a proposé de modifier le type qui avait été décidé. Après examen, j'ai vu que la chose présenterait plus d'inconvénients que d'avantages. En outre, j'ai trouvé en cours ~~d'~~un travail matériel considérable, des circulaires à envoyer aux établissements de crédit, etc. J'ai laissé ce travail suivre son cours en demandant à la Banque de France, aux banquiers, aux agents de change et aux notaires de vouloir bien apporter le concours le plus actif à la réussite de cet emprunt. J'ai obtenu ainsi les promesses les plus fermes et les plus dévouées, qui se traduisent par un effort réel non seulement chez nous, mais aussi en Angleterre, en Amérique, en Espagne, en Suisse.

Bref, l'affaire est lancée avec la volonté d'utiliser toutes les ressources matérielles et morales pour obtenir le plus éclatant succès possible.

Je me permets en passant de demander à chacun de vous, Messieurs, d'user de son influence pour nous aider en l'occurrence. (Adhésion).

En présence de 55 milliards de dépenses, nous trouverons donc 39 milliards comme ressources de trésorerie. Il reste une différence de 16.500 millions.

Samedi dernier, je n'avais que 800 millions de disponibles à la Banque de France. L'obligation aurait été cruelle pour moi de lui demander une nouvelle avance, alors que, solennellement et avec tant de justesse de vue, on lui a promis de lui rembourser 3 milliards par priorité sur le premier emprunt. D'ailleurs, le gouverneur m'a rappelé qu'il attendait cette somme. Pouvais-je dire à des rentiers se présentant avec leur titre de rente, ou à des mu-

tilés avec leur titre de pension, que la Caisse du Trésor était vide? Il me fallait donc éviter cette terrible éventualité. E

Voilà pour la trésorerie en ce qui concerne la France.

A l'étranger, en dehors de ce que la banque possède encore comme dollars à New York, il me restait, samedi matin, 7 millions de dollars dans cette ville. J'ai cherché à les augmenter par une combinaison qui consiste à créer des traites acceptées par des banques de New York, et garanties par la liquidation de certains stocks que nous possédons là-bas. C'est une opération parfaitement légitime; mais vous sentez le point où nous en sommes. Et il n'y a pas jusqu'à présent le moindre indice que nous trouvions un appui à New York, ni du côté du Gouvernement, ni du côté des banques. Notre ami très sûr et très ferme, M. HARJES, qui a rendu de signalés services au Gouvernement français, m'a dit qu'il n'osait pas demander hautement un envoi d'or en notre faveur.

Vous savez en présence de quelles difficultés nous nous trouvons en Angleterre. Je dois dire que tous les Anglais sans exception, qui sont à Paris, en commençant par l'Ambassadeur, par tous les conseillers financiers et par tous les banquiers, sont désireux de voir une conversation s'établir de consortium à consortium; mais, jusqu'à présent, on n'a pu aboutir à rien de précis. Je crois, que M. le Président du Conseil, qui doit partir pour Londres mercredi, s'occupera de cette question au cours de son séjour là-bas.

Je tiens à fournir quelques précisions à ce sujet. Nous possédons un texte indiquant que le

Gouvernement britannique ne fera pas d'obstacles à ce qu'au mois de Mars prochain l'émission d'un grand emprunt français soit tentée à Londres. Nous avons obtenu cela lorsque nous avons comme contre-partie la catégorisation de l'or que nous avons envoyé en Angleterre pour certaines affaires, notamment des affaires de coton. Le Ministère des Finances s'est approprié cet or pour servir de gage commun à toutes les opérations subséquentes. Cela lui a permis de traverser certains passages extraordinairement difficiles. En dehors de cela, je n'ai trouvé aucun engagement, ni du Trésor anglais, ni de qui que ce soit, de nous faire une livre sur cet emprunt. Vous savez que la dernière opération tentée l'autre jour, relative à huit millions de livres sterling, n'a été couverte par les Anglais qu'à concurrence d'un million de livres environ.

M. RIBOT.-

- Les Anglais ont des intérêts qui sont solidaires des nôtres. Admettent-ils des prorogations?

M. LE MINISTRE.-

- Oui, nous avons obtenu une prorogation d'une année.

Plaçons-nous devant le trou de 16 milliards, dont je parlais tout à l'heure.

J'ai été amené à penser que si l'on pouvait arriver à comprimer certaines dépenses prévues pour 1920, à reculer certaines échéances à d'autres exercices, cela donnerait à l'étranger une preuve de notre esprit de restrictions, ce qui nous permettrait de négocier dans de bonnes conditions.

Nous sommes parvenus ainsi à un total de 13.500 millions. Il nous reste encore un trou de 2 milliards  $\frac{1}{2}$ ; mais si l'impression de confiance du

pays grandit, car elle n'est pas très bonne, mais elle peut et doit s'améliorer, - si l'excellent rendement des impôts continue, si les emprunts à court terme continuent également, je crois que nous arriverons à nous tirer d'affaire. D'après les indications qui m'ont été fournies par des gens en contact avec le public, la confiance du pays ira en grandissant s'il constate que nous voulons restreindre nos dépenses. L'étranger partagera évidemment la même impression.

Arrivons maintenant au budget ordinaire, ce sont des engagements inévitables de l'Etat, Si l'on excepte quelques diminutions de dépenses au Ministère de la Guerre, je ne crois pas que l'on puisse réduire beaucoup les 18 milliards de ce budget. Hier, au Conseil, tous les Ministres ont pris l'engagement de rechercher toutes les compressions possibles. Ils tiendront sûrement parole, ce qui nous permettra d'arriver à un résultat néanmoins appréciable.

**E** En ce qui concerne le budget extraordinaire, la situation n'est plus la même, en ce sens que certains travaux établis par le précédent gouvernement pourront être remis à une date ultérieure. Quand un industriel est gêné dans ses affaires, il ne construit pas une aile nouvelle; il se contente de ce qu'il a.

Sur les 22 milliards qui sont au compte de l'Allemagne, ce que nous avons reçu et ~~ce que nous re-~~ ce que nous recevrons prochainement est peu important. Il est possible qu'au cours de 1921 ces rentrées s'accélèrent. Nous le verrons bien. Il est possible même - c'est une hypothèse - que, devant certains refus d'exécuter de l'Allemagne pour telle ou telle partie du Traité, la France soit amenée à user de la force. Nous en avons le moyen. Nous sommes donc obligés de

nous faire le banquier de nos ennemis pour cet exercice.

Ceci m'amène à dire qu'il nous serait pour ainsi dire impossible d'arriver à monnayer d'une manière quelconque la formidable dette que l'Allemagne a contractée vis à vis de nous. Cette dette a été estimée à 463 milliards pour les 36 années qui viennent. Je ne retiens pas ce chiffre, parce que je n'ai pas les éléments pour l'établir. J'estime simplement que l'on pourrait faire fixer par la Commission interalliée des réparations un bilan de ce que l'Allemagne devrait verser annuellement pendant X années. Cette commission possède, en effet, certaines indications que l'on pourrait utiliser.

Supposons que l'Allemagne doive payer annuellement 4 milliards de marks comme minimum. Ce minimum fixe, signifié à l'Allemagne au nom de toutes les puissances alliées, pourrait servir de base à l'établissement d'un emprunt international, dont l'annuité d'intérêts et l'amortissement seraient de X... milliards. Si la Commission interalliée des réparations disposait de cette annuité pendant un certain temps, nous pourrions établir une modalité d'emprunt international. Des négociations interviendraient entre certains alliés. L'Angleterre, La Belgique, l'Italie et la France admettraient comme garantie une certaine partie de cette annuité allemande. Je n'ose pas prononcer ici l'expression de solidarité financière; mais on pourrait trouver une formule qui attribuerait tant à chacun de ces quatre puissances.

Si cette hypothèse - pour laquelle j'ai eu de bonnes paroles, mais qui ne peuvent rien engager - si cette hypothèse pouvait se réaliser, nous aurions

la possibilité d'une opération d'ensemble qui permettrait le placement d'un emprunt international sur toutes les places du monde. Ce serait un allégement singulier de la situation, tant au point de vue de la réparation de nos dommages qu'au point de vue de nos changes, puisque cela nous donnerait des rentrées sur toutes les places où la souscription serait ouverte. La Commission des Réparations recevrait cet ensemble de souscriptions dans les différentes monnaies de tous les pays souscripteurs, et elle en ferait la répartition selon l'attribution des créances. Ainsi nous toucherions 55% de ce qui arriverait de ce chef.

Voilà pour la possibilité d'arrangements internationaux. Je ne puis pas vous en dire plus, car il s'agit de négociations qui ne sont pas encore entamées.

M. LUCIEN HUBERT.

- demande si la compression annoncée dans les journaux du matin atteindra surtout les régions libérées.

M. LE MINISTRE,

- répond négativement, tout en ne pouvant apporter de précisions à cet égard.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL.

- M. le Ministre me paraît s'être exclusivement occupé du seul point de vue de la trésorerie. Or, il y a aussi le budget qui doit nous retenir. Nous ne pouvons pas sortir des difficultés qu'il présente par des expédients de trésorerie, si importants soient-ils. Je comprends que M. le Ministre se soit préoccupé de notre dette flottante ou à terme, à l'intérieur ou à l'extérieur; mais il faut également équilibrer les recettes et les dépenses de la France, c'est-à-dire nous donner un budget.

Son optimisme me paraît trop grand. Je ne

trouve pas que le programme qui vient de nous être soumis soit de nature à nous tirer d'affaire. Par exemple, la grosse créance que nous avons sur l'Allemagne ne me semble pas, après ce qui vient de nous être exposé, pouvoir être acceptée par des pays étrangers. L'Allemagne aura encore une certaine valeur économique. Nous avons abordé ce point lorsque nous avons discuté le traité. Nous pourrions donc être allégés par certains pays étrangers d'une partie de la lourde charge qui pèse sur nous.

M. le Ministre n'a pas parlé d'une chose qui rendrait la confiance. C'est d'abord de remettre notre pays en état de produire. Mais pour produire, il faut avoir le moyen. Or, les usines ne reçoivent pas leurs matières premières; et, quand même, elles ne pourraient pas faire leurs expéditions.

En ce qui concerne le budget ordinaire, M. le Ministre disait que les impôts actuels pourraient produire beaucoup plus qu'on l'avait cru tout d'abord. Je le souhaite.

Quant à l'équilibre à obtenir avec une sorte de compte provisionnel, invention remontant à une quinzaine d'années, il ne faudrait pas s'engager encore dans cette voie, car l'expérience que l'on a faite n'a pas été heureuse.

Quelques explications seraient nécessaires au sujet du vote du budget. Le temps s'écoule. Nous voici au milieu de Février, et nous ne sommes saisis de rien. Nous n'avons que des documents anciens, dont il n'est plus possible de tenir compte, puisqu'ils peuvent être bouleversés par des propositions nouvelles. Il n'est plus possible d'envisager que le budget sera voté avant les vacances de Pâques, Il en

résulte que les impôts nouveaux ne seront perçus que dans la dernière partie de l'année, ce qui fera perdre au Trésor des sommes considérables. Et que seront ces charges nouvelles, car le pays sait bien qu'elles ne seront pas uniquement des impôts de consommation?

En présence de pareils besoins, il faut puiser à toutes les sources possibles. Tout doit payer. Il faudra notamment, pour inspirer confiance à l'étranger, percevoir les impôts existants, ce que l'on a pas fait jusqu'ici. Des banquiers américains m'ont dit : " Nous perdons confiance dans la possibilité de relèvement de la France, car il faut que ses services soient bien désorganisés pour que les millions qui sont dûs ne soient pas réclamés."

M. le Ministre voudrait-il nous fournir quelques explications sur la façon dont il compte établir le budget de 1920 ?

M. LE MINISTRE,-

- Au sujet de la question des impôts, j'ai dit à la Commission des Finances de la Chambre qu'il est désirable d'accélérer leur rentrée. En ce qui concerne la contribution sur les bénéfices de guerre, il est certain que si vous voulez bien accepter la proposition que j'ai déposée à la Chambre, nous aurons des rentrées immédiates et importantes venant d'industriels et de commerçants qui ont fait très honnêtement des déclarations sur lesquelles on ne perçoit rien.

En ce qui concerne la richesse acquise, une grande partie en a passé à l'étranger. Beaucoup de gens qui ont gagné de l'argent pendant la guerre n'ont pas investi ces bénéfices en France.

J'ai la preuve que beaucoup de gains, les plus critiquables, ont passé à l'étranger. Vous savez que la législation sur les valeurs mobilières n'oppose

pas une barrière suffisante à une telle pratique. Je compte demander une modification de cette législation, afin que les capitaux qui cherchent à se dérober puissent être frappés dans une large mesure.

Quant aux propositions qui ont été faites au Parlement par le précédent Gouvernement, j'ai fait deux réserves devant la Commission des Finances de la Chambre.

On avait l'intention de réclamer les bénéfices distribués aux actionnaires dans les entreprises qui n'ont pas été assujetties à la contribution sur les bénéfices de guerre. Je crois que la chose n'est pas pratique, et je pense qu'il serait préférable de proroger cette contribution exceptionnelle jusqu'au 31 Octobre de cette année.

J'ai aussi déclaré que j'abandonnais la taxe sur l'enrichissement, parce qu'elle portait également sur l'épargne. Quant à la différence d'avoir que l'on demandait à chacun d'établir entre le 1er Juillet 1914 et le 1er Janvier 1920, j'ai dû me convaincre qu'il manquait là une base sérieuse, car certains éléments ne pourraient pas être déduits. Nous cherchons à remplacer les milliards que l'on attendait de cette taxe par un impôt sur le chiffre d'affaires du commerce et de l'industrie.

J'ai dit aussi à la Commission des Finances de la Chambre que je conserverais le total des recettes prévues par mon prédécesseur. C'est pour cela que je me suis permis d'indiquer que je comptais sur une recette budgétaire de 16 milliards.

M. DUBOST,

- dit qu'en réalité le Parlement est saisi de trois budgets. Le premier s'élève à 17 milliards 900 millions,

et doit être couvert par les impôts. Le deuxième, qui s'élève à 8 milliards, a pour but de couvrir le déficit du premier à l'aide de taxes nouvelles. Le troisième est un budget d'emprunt pur et simple.

**E** On ne peut pas dire que l'on fera face à cette situation avec les seules ressources de la France, d'autant plus qu'il ne faut pas trop compter sur les sommes dûes par l'Allemagne.

Nous avons, en outre, une dette flottante qui ne s'élève pas à moins de 80 milliards. On ne peut sortir de cette situation qu'en négociant un accord financier avec tous les alliés. La chose aurait pu être tentée à la Conférence de la Paix; mais on n'a pas eu la vigueur de le faire. Le Gouvernement actuel devrait entamer, des négociations dans ce sens pour sortir d'une situation qui devient de plus en plus critique. " S'il ne le fait pas, dit en terminant, M. Dubost, je déposerai sur le Bureau du Sénat une proposition qui révélera au pays la réalité des choses."

M. LE MINISTRE,

- répond, qu'il estime que des négociations avec les alliés sont éminemment désirables. D'ailleurs, un accord est intervenu, le 15 Décembre 1919, avec le Gouvernement britannique à ce sujet. Il s'agissait d'un emprunt français à Londres, pour le mois de Mars prochain, dont le produit aurait été consacré uniquement à des achats en Angleterre. Des délais suffisants auraient été accordés pour le remboursement de cet emprunt.

M. DUBOST,

- objecte que ceci est bien peu de chose.

M. LE MINISTRE,

- répond que les négociations continueront à Londres.

—

M. DUBOST,

- demande si M. le Ministre étudie le projet établi par son prédécesseur.

M. LE MINISTRE,

- répond qu'il l'examinera.

M. G.-R.-LEVY,

- appelle l'attention de la Commission sur la question monétaire. Le chiffre des avances de la Banque de France devrait diminuer de plus en plus.

M. RIBOT.-

- Il faut que nous trouvions le moyen de faire face à tous nos besoins de trésorerie avant l'emprunt.

M. R. G. LEVY,-

- fait remarquer que la méfiance de l'étranger vient en grande partie de l'importance de nos emprunts à la Banque de France.

M. CHERON, -

- souligne ce que M. le Rapporteur Général a dit au sujet de l'équilibre budgétaire. Il y a deux sortes de dépenses : celles nées de la guerre, puis celles qui sont normales. Ces dernières, après avoir été fixées dans un esprit d'économie, doivent être couvertes par des ressources normales. Alors le contribuable aura l'impression que l'on ne dépense plus sans compter.

M. PERCHOT,-

- demande si M. le Ministre se préoccupe de faire rentrer le plus vite possible les impôts existants.

M. LE MINISTRE,

- répond affirmativement, et ajoute que le budget comprendra des impôts nouveaux.

M. PERCHOT,

- demande si les établissements de crédit pourraient faire des avances sur le prochain emprunt.

M. LE MINISTRE,

- répond qu'il ne veut pas recourir à une nouvelle convention avec la Banque de France, et que, le matin

même, il a eu une entrevue avec les Directeurs des Grands Etablissements de crédit.

M. PERCHOT,

- demande si le Conseil de la Banque se prêterait à une nouvelle avance.

M. LE MINISTRE,

- répond que cette hypothèse n'est pas à envisager.

M. PERCHOT,

- demande comment nous procédons pour les achats des denrées alimentaires à l'étranger.

M. LE MINISTRE,

- répond que dans la République Argentine la Chambre des Députés avait consenti à nous ouvrir un crédit, mais que le Sénat ne l'a point encore ratifié. D'autre part, au dernier conseil économique, les représentants du Gouvernement britannique ne se sont pas associés au voeu tendant à une entente sur ce sujet.

M. BOUDENOOT,

- dit que l'exposé de M. le Ministre n'a pas été très complet. Les 8 milliards d'économie annoncés par les journaux du matin consistent surtout en un ajournement de dépenses. Cette note officieuse a induit le public en erreur, ce qui est dangereux. Quand au budget, sera-t-il voté avant le 31 mars ce qui est indispensable pour notre trésorerie, comme on l'a dit tout à l'heure ?

M. LE MINISTRE,

- répond qu'il n'a jamais envisagé l'hypothèse de douzièmes provisoires.

M. RIBOT,

- dit que, pour sortir de la situation, il faut diminuer les dépenses et voter des impôts très lourds, auxquels le pays n'est pas préparé, malheureusement. Le problème n'est pas seulement d'ordre fiscal, mais aussi d'ordre moral. L'impôt sur le revenu, qui offre l'avantage de diminuer le pouvoir d'achat de ceux qui sont riches, n'est actuellement payé que par ceux

qui le veulent bien. Rien n'a été fait pour qu'il devienne une réalité. Notre administration est désorientée devant ce nouvel impôt. Son personnel est insuffisant et elle a tort de ne recourir qu'à des surnuméraires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - fait observer que des auxiliaires accordés aux contrôleurs feraient face à la tâche de ceux-ci.

M. RIBOT, - dit que l'on ignore ce que fournira l'impôt sur le chiffre d'affaires; cet impôt retombera sur le consommateur. C'est en réalité un impôt de 8 ou 10% sur la consommation.

M. LE MINISTRE, - répond que tous les impôts sont toujours payés par le consommateur.

M. RIBOT, - dit qu'il ne faut pas abuser d'un pareil impôt qui aboutira au renchérissement de la vie. Il a existé autrefois aux Etats-Unis, et il a paru intolérable.

M. LE MINISTRE, - répond que les grands magasins ont appliqué la taxe de luxe en divisant leurs marchandises en trois catégories, selon leur utilité, et en répartissant la charge entre celles-ci. Il est possible de les suivre dans cette voie. Il est probable que nous assisterons à une succession de hausses de prix et de grèves, jusqu'à un certain point où l'équilibre s'établira forcément.

M. RIBOT, - dit que l'impôt sur le revenu tend à faire baisser le prix de la vie. Il ajoute qu'il n'est pas partisan de l'impôt sur le capital.

M. LE MINISTRE, - répond qu'il partage cet avis et qu'il n'admet pas l'impôt sur le capital, sauf au moment d'une succession.

M. RIBOT,

- dit que, dans les impôts cédulaires, les salaires devraient être frappés de taux inférieurs aux revenus.

M. LE MINISTRE,

- répond qu'il est équitable d'exonérer le plus possible les salaires, mais qu'il ne propose rien; afin d'aboutir le plus rapidement possible.

M. MARRAUD,

- insiste pour que le Sénat puisse examiner le budget en temps voulu, et demande quel sera le régime des valeurs mobilières étrangères.

M. LE MINISTRE,

- répond, que pour l'instant, il ne faut rien dire sur ce sujet.

M. TOURON,

- dit que le contribuable français aime bien à payer l'impôt, mais à la condition que l'impôt soit simple et facile à comprendre. Or, la déclaration est actuellement très compliquée. Il aurait été préférable, comme l'avait proposé M. Ribot, de maintenir les impôts existants, en les remaniant. La politique économique est également importante; elle a une répercussion sur la politique financière. On devrait supprimer les importations, et développer notre production. La politique du blé appelle une solution. Ou le commerce des grains doit être libre, ou toutes les céréales doivent être taxées. Il faut importer le moins de blé possible.

Il faudrait en finir en ce qui concerne les régions libérées avec le système des avances pour arriver au régime légal des acomptes. Il serait bon de faire disparaître le régime de l'arbitraire et de la faveur qui favorise trop quelques-uns. Il importe de ne pas confondre la compression et l'économie.

M. LE MINISTRE,

- répond que les répartitions d'argent ont été faites

d'une manière très inégale. Beaucoup ont été excessives, car elles sont revenues en Bons de la Défense Nationale. Ceux qui n'ont rien reçu recevront.

En ce qui concerne l'agriculture, elle est la base du relèvement de notre pays.

En ce qui concerne les importations, il y en a d'excessives, notamment pour les fruits de table, la vanille, le cacao, les eaux-de-vie, la viande, la parfumerie et les savons.

M. CLEMENTEL,

- ajoute que l'on importe de plus en plus de la confiserie. Il en est de même pour la viande.

M. DAUSSET,

- demande si le Gouvernement maintient les idées exprimées par le Gouvernement précédent quand au changement du point de départ de l'exercice financier auquel l'honorable Sénateur se déclare opposé.

M. LE MINISTRE,

-répond que le moment n'est pas venu d'aborder un tel problème.

M. BRARD,

- dit que le blé français sera toujours ~~le~~ meilleur marché que le blé étranger. Il demande combien nous avons de disponibilités à Londres.

M. LE MINISTRE

- répond que nous y avons utilisé des disponibilités qui avaient été constituées pour les négociants de charbon. Le Gouvernement anglais ayant laissé libre l'exportation du charbon, celui-ci nous revient très cher du fait du change, ce qui est préjudiciable notamment à notre métallurgie.

M. BRARD,

- demande si M. le Ministre approuve la déclaration du Gouverneur de la Banque de France à l'Assemblée générale des actionnaires. A la suite de ces révélations, la trésorerie anglaise et la trésorerie améri-

caine ont interrompu leurs avances à la France.

M. LE MINISTRE,

- répond que le Gouverneur a rappelé que les accords ayant maintenu le change à un taux utile étaient arrivés à l'expiration, et que la trésorerie britannique avec la trésorerie des Etats-Unis ont déclaré que ces accords ne continueraient plus. Il a donc dit une chose exacte. Des négociations sont engagées pour remédier à la situation actuelle.

M. BRARD,

- demande quelle est l'opinion du Ministre sur la suggestion de M. Dubost au sujet d'un crédit international.

M. LE MINISTRE,

répond que le Gouvernement pense à un emprunt international qui a failli réussir à la Conférence de la Paix. Il est possible que le système exposé par M. Dubost soit meilleur.

M. DUBOST,

- dit que la Société des Nations devrait s'occuper de cette question.

M. ALEXANDRE BERARD, - demande si nous allons continuer de faire des avances aux Nations amies et alliées.

M. LE MINISTRE,

- répond qu'il ne songe pas à en faire en 1920, d'autant plus que nous sommes déjà créanciers de ce côté.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La question financière est devenue si critique que nous nous sentons au bord de l'abîme et que nous comprenons qu'il ne faut plus d'expédients. Nous sommes arrivés à un moment où des solutions permanentes s'imposent. La dette flottante notamment est telle que nous devons absolument la réduire, surtout à l'extérieur, sinon c'est la perte du pays.

Nous ne voulons plus de trompe-l'oeil, ce matin, nous avons été indisposés par cette espèce de

réclame vraiment malheureuse. Des économies doivent intervenir : mais il faut qu'elles soient véritables, notamment dans les services parasites de nos trop nombreuses administrations. Nous n'avons pas pu obtenir le tableau du nombre des fonctionnaires qui existent. C'est de ce côté qu'il faut porter l'attention. Nous prions donc le Gouvernement de ne plus recourir aux petits moyens qui ne rétabliront jamais la situation. Il y va de l'existence même de la France.

M. LE MINISTRE,-

- Je suis complètement d'accord avec M. le Rapporteur Général sur la nécessité d'économiser le plus possible. Je ne vous apporterai jamais 8 milliards d'économie sur le budget ordinaire. Pour celui-ci, nous ne pourrions pas descendre au dessous de 17 milliards. Nous avons cru devoir ajourner les dépenses que l'Allemagne remboursera.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.-

Il y a là un simple jeu d'écritures qui n'ouvre pas de crédits.

M. LE MINISTRE,-

- Ne pas faire d'avances pour le compte de l'Allemagne, c'est déjà quelque chose.

M. DAUSSET,-

- dit que les sequestres ont beaucoup de valeurs mobilières qui ont monté. Ne pourrait-on pas vendre celles-ci, ce qui assurerait à notre trésorerie un profit très important ?

M. LE MINISTRE,

- répond qu'il réserve l'examen de cette question.

M. CHERON,

- demande que le Ministre des Finances ne tolère pas que des promesses soient faites qui engagent les finances de l'Etat. (Très Bien)

M. LE MINISTRE,

- remercie M. Chéron de l'appui qu'il lui apporte ainsi.

M. BERTHELOT,

- demande si M. le Ministre a envisagé le paiement des droits de douane en francs or.

M. LE MINISTRE,

- répond qu'il retient cette suggestion.

M. G. R. LEVY,

- objecte qu'il formule des réserves sur ce sujet.

M. RENOULT,

- demande que l'on fasse connaître à la Commission les résultats des discussions qui vont avoir lieu à Londres.

M. LE MINISTRE,

- répond qu'il le fera.

M. LE PRESIDENT.

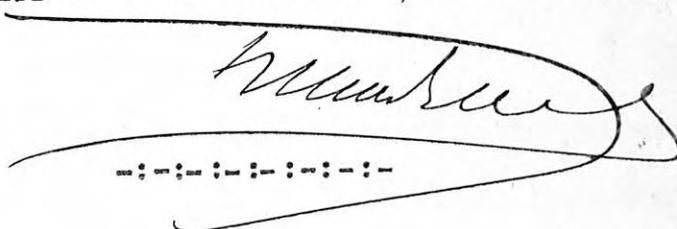
- La Commission des Finances n'a jamais cessé de fortifier l'autorité du Ministre des Finances en introduisant certaines dispositions dans nos lois. Elle rappelle par contre que toute dépense nouvelle engage la responsabilité du Ministre. Tout à l'heure M. le Rapporteur Général a signalé le foisonnement des services ministériels. Il est certain que l'exagération du nombre des Ministères et des Sous-Secrétariats a pour résultat certain d'amener des crédits additionnels. Par conséquent, au lieu de comprimer les dépenses, vous allez au contraire les augmenter.

Nous vous demandons surtout, Monsieur le Ministre de ne pas permettre à vos collègues d'engager un centime sans ouverture de crédits. Tout est là. La Commission vient justement de refuser une autorisation de dépenses au titre des pêches maritimes sans le vote d'un crédit par le Parlement. Il est regrettable que vos services aient laissé passer une telle demande du sous-secrétariat de la marine marchande, car des observations nombreuses ont été faites à vos prédécesseurs à ce sujet. Il est inadmissible que, dans ce pays, on puisse engager des dépenses

sans autorisation législative.

C'est par là que je termine cette audition, dont nous vous remercions. J'espère que, de ce premier échange de vues, naîtra entre la Commission des Finances et le Gouvernement, une collaboration qui est indispensable, - collaboration qui, de la part de la Commission, se traduira par un contrôle bienveillant et incessant.

La séance est levée à 17 heures et demie.  
*Le Président de la Commission des Finances,*



-----